

Ceci n'est pas un bulletin de vote

LISTE D'UNION présentée par :



SYNDICAT NATIONAL DES
DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES (SNDGCT)



ASSOCIATION DES
INGÉNIEURS TERRITORIAUX
DE FRANCE (AITF)



ASSOCIATION DES
TECHNICIENS TERRITORIAUX
DE FRANCE (ATTf)

Pour la prise en compte de la spécificité de la Fonction Publique Territoriale et de l'activité de la CNRACL

La liste présentée par le SNDGCT, l'AITF et l'ATTf, est composée de directeurs généraux, ingénieurs et techniciens territoriaux aujourd'hui retraités mais toujours attachés à la Fonction Publique Territoriale, à son statut et aux valeurs qui nous unissent au-delà des grades.

Dans une période où la réforme du système des retraites est toujours d'actualité, **nous voulons exprimer, à travers NOTRE CANDIDATURE :**

- Notre attachement à un système de retraite basé sur la solidarité intergénérationnelle.
- Notre attention constante à l'évolution de la situation des retraités d'aujourd'hui et de demain.

Élus au CA de la CNRACL, nous aurons plus de légitimité pour exposer, dans les négociations, la spécificité de notre situation impactée par la diversité de nos employeurs et donc du déroulement de nos carrières et de nos régimes indemnitaires.

Nous pourrions ainsi solliciter avec PLUS DE FORCE :

- la prise en compte du régime indemnitaire dans le calcul de l'assiette des pensions. La mise en place d'un système universel par répartition ne peut ainsi s'entendre **qu'à la condition** que les primes et indemnités soient prises en compte **intégralement** et sans plafonnement conformément à ce qui est annoncé.
- L'élargissement des possibilités de rachat à tarif préférentiel des années d'études obtenues lors de la dernière réforme.
- La réforme des grilles indiciaires pour tenir compte de l'allongement des carrières et la création de nouveaux échelons et indices correspondants.

- La préservation des droits, et des droits familiaux et des pensions de reversions dans le cadre de leur unification avec ceux des salariés de droit privé.
- Le maintien du pouvoir d'achat des retraités.

Élus de la CNRACL, nous serons plus légitimes à solliciter des éclaircissements et des simulations sur de nombreux points sur lesquels le projet de réforme n'apporte pas de réponse, en particulier sur la situation des fonctionnaires momentanément privés d'emploi, sur le système d'une retraite complémentaire obligatoire pour les fonctionnaires, sur la fin de la catégorie active et sur les carrières longues.

Élus au CA de la CNRACL, nous nous engageons à agir pour faire en sorte que les services assurés aujourd'hui par la caisse ne soient pas altérés par la création d'une caisse unique. En particulier lors du changement de système annoncé nous serons attentifs d'une part à ce que les transpositions de la situation de chaque affilié se fassent sans pénaliser les agents concernés et d'autre part à ce que la CNRACL puisse mobiliser tous les moyens nécessaires à ce travail qui sera très important.

Élus au CA de la CNRACL, nous veillerons au bon usage des excédents encore disponibles.

Nous serons des élus à votre écoute et à votre service quelle que soit votre situation.



SYNDICAT NATIONAL DES
DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES (SNDGCT)



ASSOCIATION DES
INGÉNIEURS TERRITORIAUX
DE FRANCE (AITF)



ASSOCIATION DES
TECHNICIENS TERRITORIAUX
DE FRANCE (ATTf)

Les candidats

Jean-Marie MARCO - Directeur Général Honoraire (47) représentant le SNDGCT

Jean-Pierre SCHANG - Ingénieur principal hors classe CD (51) représentant l'AITF

Maryvonne LAVERGNE - Technicienne 1^{re} classe Chatellerault (86) représentant l'ATTf

Anne FENNERICH - Directrice Générale Honoraire Rungis (94) représentant le SNDGCT

Nicole MAIRE - Ingénieur Chef Classe exceptionnelle Toulouse (31) représentant l'AITF

Jean Pierre CHEMINEAU - Technicien Territorial 1^{re} classe Perpignan (66) représentant l'ATTf

Anne JAILLER - DGS Honoraire Cours (69) représentant le SNDGCT

Claude MAINPIN - Ingénieur principal CD (70) représentant l'AITF